



1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

<p>NOM DU PRODUIT</p> <p>FOURNISSEUR</p> <p>RAISON SOCIALE</p> <p>ADRESSE COMPLÈTE</p> <p>TÉLÉPHONE</p> <p>TÉLÉCOPIE</p> <p>URGENCE</p> <p>FDS</p> <p>UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES</p>	<p><i>émission: 16/04/2021 selon 1907/2006/CE</i> <i>page 1/8</i></p> <h3 style="text-align: center;">BACTIGEL 500 ML</h3> <p>AMPLITUDE SERVICES ZI EUROPORT 57500 SAINT AVOLD</p> <p>03 87 00 42 20 03 87 00 42 21 01 45 42 59 59 (Centre antipoison ORFILA) as.fiches@sfr.fr</p> <p>Gel hydroalcoolique à fonctions désinfectantes des mains.</p>
--	--

2- IDENTIFICATION DES DANGERS

<p>CLASSIFICATION SELON 1272/2008/CE ET ADAPTATIONS</p> <p>ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE SELON 1272/2008/CE ET ADAPTATIONS</p> <p>-NUMÉRO UFI</p> <p>-PICTOGRAMMES DE DANGER</p> <p>-MENTION D'AVERTISSEMENT</p> <p>-MENTIONS DE DANGER</p> <p>-CONSEILS DE PRUDENCE</p> <p>AUTRES DANGERS</p>	<p>Liquide inflammable, catégorie 3 (Flam. Liq. 3, H 226). Irritation oculaire, catégorie 2 (Eye Irrit. 2, H 319). Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.</p> <p>Le mélange est un produit à usage biocide (voir la rubrique 15). Le mélange est à usage cosmétique non rincé. PFA3-F0W7-Q00D-8MEU</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  <p>GHS02</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>GHS07</p> </div> </div> <p>ATTENTION</p> <p>H 226: Liquide et vapeurs inflammables. H 319: Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>Généraux: P 101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P 102: Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>Prévention: P 210: Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes. Ne pas fumer.</p> <p>Intervention: P 337+P 313: Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.</p> <p>Stockage: P403+P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.</p> <p>Le mélange ne contient pas de "Substances extrêmement préoccupantes" (SVHC) $\geq 0,1\%$ publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH: http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n°1907/2006.</p>
--	---



3- COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

MÉLANGES - COMPOSITION	ALCOOL ÉTHYLIQUE: CAS: 64-17-5. CE: 200-578-6. REACH: 01-2119457610-43 GHS07, GHS02, Dgr Flam. Liq. 2, H 225 Eye Irrit. 2, H 319 Nota: (1) 50%<=C<100%
INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS	GLYCÉRINE: CAS: 56-81-5 CE: 200-289-5 REACH: 01-2119471987-18 Nota: (1) 2,5%<=C<10% Texte complet des phrases H: voir la rubrique 16. (1): substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.
AUTRES DONNEES	Composition INCI: AQUA, ETHANOL, GLYCERIN, FRAGRANCE, LINALOOL, GERANIOL, CITRAL, (R)-P-MENTHA-1,8-DIENE, CARBOMER.

4- PREMIERS SECOURS

DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS -EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX	D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.
-EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU	Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.
-EN CAS D'INGESTION	Préparation conçue pour une désinfection de l'épiderme, en cas de contact avec la peau: frictionner pour étaler le produit et attendre séchage, en cas de contact avec une muqueuse: rincer à l'eau. En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin. Garder au repos. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette. En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.
SYMPTÔMES ET EFFETS	Aucune donnée n'est disponible.
SOINS ET TRAITEMENTS	Aucune donnée n'est disponible.

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION	Inflammable. Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux.
MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS	Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression. En cas d'incendie utiliser: -eau pulvérisée ou brouillard d'eau, -eau avec additif AFFF (agent formant film flottant), -halons, -mousse, -poudres polyvalentes ABC, -poudres BC -dioxyde de carbone (CO2). Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
MOYENS D'EXTINCTION INAPPROPRIÉS	Ne pas utiliser: jet d'eau.
DANGERS PARTICULIERS	Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire.



5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE (suite)

DANGERS PARTICULIERS (suite)

L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie peut se former:

- monoxyde de carbone (CO),
- dioxyde de carbone (CO₂).

CONSEILS AUX POMPIERS

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

6- MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Les déversements du produit peuvent rendre certaines surfaces glissantes.

-POUR LES NON-SECOURISTES

Éliminer toute source possible d'ignition et ventiler les locaux.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.

-POUR LES SECOURISTES

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (se référer à la rubrique 8).

PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

CONFINEMENT ET NETTOYAGE

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.
Rincer à l'eau claire.

RÉFÉRENCE A D'AUTRES RUBRIQUES

Aucune donnée n'est disponible.

7- MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION SANS DANGER

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

PRÉVENTION DES INCENDIES

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air.

Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Éviter l'accumulation des charges électrostatiques avec des branchements sur la terre. Le mélange peut se charger électrostatiquement : mettre toujours à la terre lors de transvasements. Porter des chaussures et des vêtements antistatiques et réaliser les sols en matériau non-conducteur.

Utiliser le mélange dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé. Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.

Ne pas fumer. Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

ÉQUIPEMENTS ET PROCÉDURES
RECOMMANDÉS

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.



7- MANIPULATION ET STOCKAGE (suite)

ÉQUIPEMENTS ET PROCÉDURES INTERDITS

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

SÉCURITÉ DU STOCKAGE

Aucune donnée n'est disponible.

STOCKAGE

Conserver hors de la portée des enfants.
Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.
Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur, et de la lumière solaire directe.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

EMBALLAGE

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

UTILISATION FINALE PARTICULIÈRE

Aucune donnée n'est disponible.

8- CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

ACGIH/TLV

64-17-5

56-81-5

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Allemagne/AGW

64-17-5

56-81-5

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

France

64-17-5

56-81-5

DNEL

-ALCOOL ÉTHYLIQUE (CAS 64-17-5)

PNEC

-ALCOOL ETHYLIQUE (CAS:64-17-5)

CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

-PICTOGRAMMES DES EPI

SELON THRESHOLD LIMIT VALUES 2010

TWA-mg/m ³	STEL-ppm	Ceiling	Définition	Critères
---	1000	---	A3	---
10	---	---	---	---

(BAuA - TRGS 900, 21/06/2010)

VME-ppm	VME-mg/m ³	Dépassement	Remarques
200	380	---	4(II)
---	200	---	2(I)

SELON INRS ED 984: 2020-1546

VME-ppm	VME-mg/m ³	VLE-ppm	VLE-mg/m ³	Notes	TMP N°
1000	1900	5000	9500	---	84
---	10	---	---	---	---

Utilisation finale: travailleurs:

-voie d'exposition: contact avec la peau
-effets potentiels sur la santé: effets systémiques à long terme
-DNEL: 343 mg/kg de poids corporel/jour

-voie d'exposition: inhalation
-effets potentiels sur la santé: effets locaux à court terme
-DNEL: 19 mg de substance/m³

-voie d'exposition: inhalation
-effets potentiels sur la santé: effets systémiques à long terme
-DNEL: 950 mg de substance/m³

Sol: PNEC=0,63 mg/kg

Eau douce: PNEC= 0,96 mg/L

Eau de mer: PNEC=0,79 mg/L

Sédiment d'eau douce: PNEC=3,6 mg/kg

Sédiment marin: PNEC=2,9 mg/kg

Prédateurs en milieu d'eau douce (orale): PNEC=0,72 mg/L





8- CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

-MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE	Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus. Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
-PROTECTION DES YEUX ET DU VISAGE	Éviter le contact avec les yeux. Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides. Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166. En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage. Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection. Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes. Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.
-PROTECTION DES MAINS	Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374. La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail. Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail: autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée. Types de gants conseillés: caoutchouc nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR)). Caractéristiques recommandées: gants imperméables conformes à la norme NF EN374.
-PROTECTION DU CORPS	Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

9- PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE	Liquide visqueux.
pH	8,35. Base faible.
POINT/INTERVALLE D'ÉBULLITION	Non précisé.
POINT ÉCLAIR	23,00°C
PRESSION DE VAPEUR (50°C)	Non concerné.
DENSITÉ	0,880 - 0,900
HYDROSOLUBILITÉ	Diluable.
VISCOSITÉ	1425 cps - mob 5 - vit 100 t/m
POINT/INTERVALLE DE FUSION	Non précisé.
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION	Non précisé.
POINT/INTERVALLE DE DÉCOMPOSITION	Non précisé.
AUTRES INFORMATIONS	Aucune donnée n'est disponible.

10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ	Aucune donnée n'est disponible.
STABILITÉ CHIMIQUE	Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.
POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES	Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

**10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ (suite)**

CONDITIONS A ÉVITER	Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours, etc.), sera banni des locaux. Éviter: -l'accumulation des charges électrostatiques, -l'échauffement, -la chaleur, -des flammes et surfaces chaudes, -le gel.
MATIÈRES INCOMPATIBLES	Aucune donnée n'est disponible.
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX	La décomposition thermique peut dégager/former: -monoxyde de carbone (CO) -dioxyde de carbone (CO ₂).

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

EFFETS TOXICOLOGIQUES	Peut entraîner des effets réversibles sur les yeux, tels qu'une irritation oculaire qui est totalement réversible en deçà d'une période d'observation de 21 jours. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.
SUBSTANCES -TOXICITÉ AIGUË	ALCOOL ÉTHYLIQUE (CAS: 64-17-5): -par voie orale: DL50(rat)>6200 mg/kg -par inhalation (n/a): CL50(rat)>50 mg/m ³
MÉLANGE	Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.
FICHE TOXICOLOGIQUE DE L'INRS	ÉTHANOL (CAS 64-17-5): voir fiche toxicologique n°48.

12- INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

TOXICITÉ -SUBSTANCES	Préparation biodégradable. GLYCÉRINE (CAS: 56-81-5): -toxicité pour les poissons: CL50(96h)=54000 mg/L (salmo gairdneri) -toxicité pour les crustacés: CE50(24h)>10000 mg/L (daphnia magna) ALCOOL ÉTHYLIQUE (CAS: 64-17-5): -toxicité pour les poissons: CL50(96h)=13000 mg/L (pimephales promelas) -toxicité pour les crustacés: CE50(48h)=12340 mg/L (daphnia magna) -toxicité pour les algues: CEr50(72h)=12900 mg/L (selenastrum capricornutum)
-MÉLANGE	Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.
PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ -SUBSTANCES	GLYCÉRINE (CAS: 56-81-5): Biodégradation: rapidement dégradable. ALCOOL ÉTHYLIQUE (CAS: 64-17-5): Biodégradation: rapidement dégradable.
POTENTIEL DE BIOACCUMULATION	GLYCÉRINE (CAS: 56-81-5): Coefficient de partage octanol/eau: log K _{ow} = -1,76 ALCOOL ÉTHYLIQUE (CAS: 64-17-5): Coefficient de partage octanol/eau: log K _{ow} <3 Facteur de bioconcentration: BCF<100
MOBILITÉ DANS LE SOL ÉVALUATIONS PBT ET vPvB AUTRES EFFETS NÉFASTES	Aucune donnée n'est disponible. Aucune donnée n'est disponible. Aucune donnée n'est disponible.

**12- INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES (suite)**

RÈGLEMENTATION ALLEMANDE

(WGK, AwSV vom 18/04/2017, KBws): WGK1:comporte un danger faible pour l'eau.

13- CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la Directive 2008/98/CE.

-DÉCHETS

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

-EMBALLAGES SOUILLÉS

Vider complètement le récipient.

Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N° ONU

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, de l'ICAO/IATA pour le transport par air. (ADR 2019 - IMDG 2018 - ICAO/IATA 2020)

NOM D'EXPÉDITION ONU

1993

UN1993=LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (alcool éthylique).

CLASSE DE DANGER TRANSPORT

Classe 3



GROUPE D'EMBALLAGE

III

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

PRÉCAUTIONS UTILISATEUR

-ADR/RID

Classe: 3. Code: F1. Groupe: III. Étiquette: 3 Ident.: 30
QL: 5 L. Dispo.: 274 601 EQ: E1 Cat.: 3 Tunnel: D/E
Si Q<450 L (voir ADR 2.2.3.1.5.1)

-IMDG

Classe: 3. 2°Etiqu.: --- Groupe: III QL: 5 L. FS: F-E,S-E.
Dispo.: 223 274 955 EQ: E1 Arrimage manutention: category A
Si Q<450 L (IMDG 2.3.2.5)

-IATA

Classe: 3 2°Etiqu.: --- Groupe: III
Passager: 355 Passager: 60 L
Cargo: 366 Cargo: 220 L Note: A3 EQ: E1

Classe: 3 2°Etiqu.: --- Groupe: III
Passager: Y344 Passager: 10 L Note: A3 EQ: E1

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.

Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

MARPOL 73/78 ET RECUEIL IBC

Aucune donnée n'est disponible.

15- INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

CLASSIFICATION ET ÉTIQUETAGE (§2)

Les réglementations suivantes ont été prises en compte:
-Règlement (CE) n°1272/2008 modifié par le règlement
(UE) n° 2020/1182 (ATP 15).



15- INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES (suite)

INFORMATIONS RELATIVES A L'EMBALLAGE	Aucune donnée n'est disponible.
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Aucune donnée n'est disponible.
ÉTIQUETAGE BIOCIDÉ	Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE): ALCOOL ÉTHYLIQUE (CAS: 64-17-5): C=623 g/kg TP: 01 Type de produits 1: hygiène humaine.
ÉTIQUETAGE DES COSMÉTIQUES	Règlement 1223/2009/CE -fragrances allergisantes: linalool, citral, géraniol, (r)-p-mentha-1,8-diène, citronellol.
TMP SELON LE CODE DU TRAVAIL FRANÇAIS	N°84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel: hydrocarbures liquides aliphatiques, alicycliques, hétérocycliques et aromatiques, et leurs mélanges (white-spirit, essences spéciales) dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques acétonitrile alcools, aldéhydes, cétone, esters, éthers dont le tétrahydrofurane, glycols et leurs éthers diméthylformamide, diméthylsulfoxyde.
RÈGLEMENTATION ALLEMANDE	(WGK, AwSV vom 18/04/2017, KBws): WGK1:comporte un danger faible pour l'eau.
ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE	Aucune donnée n'est disponible.

16- AUTRES INFORMATIONS

IMPORTANT	<p><i>Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.</i></p> <p><i>Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.</i></p> <p><i>Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.</i></p> <p><i>Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.</i></p>
LIBELLÉ DES PHRASES DU § 3	H 225: Liquide et vapeurs très inflammables. H 319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Date d'émission de la fiche : 16/04/2021 revue le 27.04.2021 am.	fiche établie selon 1907/2006/CE (REACH)